



Conservatoire de musique - année 2025/2026

Je joue déjà d'un instrument

Procédure d'inscription

Site internet : www.ville-evian.fr (Education/Conservatoire)

Pour qui ?

Musiciens ayant déjà des compétences instrumentales : élèves venant d'un autre établissement d'enseignement artistique, adultes amateurs déjà formés, autodidactes...

Quelles formules ?

➤ **Si vous souhaitez intégrer un parcours études (cursus diplômant)**

Un rendez-vous vous sera proposé pour échanger sur la motivation et la formation antérieure du musicien. Selon les profils, une évaluation aura lieu afin de proposer les cours les plus adaptés. Pensez à consulter le guide des enseignements pour orienter vos souhaits de formation.

➤ **Vous souhaitez faire de la musique en amateur :**

Au sein du Conservatoire, nous vous proposons quatre parcours projet distinctes :

- Formule A : pour intégrer un des orchestres ou ensembles constitués (orchestre à cordes, orchestre à vent, big band, camerata, ensembles instrumentaux...)
- Formule B : pour jouer dans un groupe de musique de chambre ou de musiques actuelles
- Formule C : bénéficier d'un tutorat instrumental de 8h annuelles avec participation à un ensemble.
- Formule M.A. : bénéficier d'un cours de Formation Musicale spécifique en complément de votre participation à un groupe de Musiques Actuelles

Instrumentistes à vent ou percussionnistes d'un niveau de milieu de 2nd cycle et plus, vous pouvez rejoindre l'Harmonie d'Evian. Contact de l'association : harmonie.evian@yahoo.com

Comment s'inscrire ?

Via le formulaire accessible par le code QR joint :
ou sur le site internet www.ville-evian.fr (Education/Conservatoire).



Au préalable, le responsable légal doit consulter le règlement intérieur et la grille de tarifs disponible sur le site de la ville. Les justificatifs sont à préparer aux formats PDF ou JPEG, ne doivent pas dépasser 0,5 Mo et sont à déposer lors de l'inscription en ligne :

[Accès direct à la fiche d'inscription à partir du 6 juin](#)

- Copie recto-verso de la carte d'identité de l'élève majeur ou du responsable légal de l'enfant et payeur (obligatoire)
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois pour les habitants d'Evian.

Puis, **impérativement avant le 15 octobre 2025**, date d'établissement des factures :

- Carte avantage 2025/2026, pour les foyers éviens bénéficiaires.
(Demande à faire auprès du CCAS d'Evian entre le 27 août et le 30 septembre 2025)

Les inscriptions pour l'année 2025-2026 sont ouvertes du 6 juin au 28 juin 2025, puis du 25 août au 03 septembre 2025 sous réserve des places disponibles. La priorité aux éviens est accordée jusqu'au 28 juin.